

12 Economie

«Les risques concernent la classe moyenne»

PRÉVOYANCE Les membres de la classe moyenne doivent s'attendre à un revenu à la retraite de 40 à 50% du dernier salaire, soit en dessous des objectifs de la loi, affirme Francis Bouvier, directeur d'Avena, l'une des trois principales institutions de prévoyance vaudoises

PROPOS RECUEILLIS
PAR EMMANUEL GARESSUS
@garessus

Les caisses de pension respirent la santé en ce début 2022. Avena Fondation BCV 2e pilier en témoigne, avec ses 15 000 assurés, dont 10% de rentiers, et 1000 entreprises dans tous les secteurs dont plus de deux tiers sont dans le canton de Vaud. Cette fondation collective fait partie des trois plus grandes du canton. Son bilan atteint 2,7 milliards de francs, après avoir doublé sa taille en quinze ans.

L'institution de prévoyance privilégie la stabilité, la prévisibilité et la solidité. Son taux de couverture s'élève à 115% à fin 2021, après une performance du portefeuille de 8,9%, ce qui a permis de rémunérer les capitaux de prévoyance de 3,5%. Son taux de conversion, le taux auquel le capital vieillesse est transformé en rente, est progressivement abaissé. Il sera de 5,75% en 2025, en vertu d'une décision prise en 2019, et restera au-dessus de la moyenne des caisses autonomes.

Francis Bouvier, actuaire de formation, est entré à la Banque nationale vaudoise (BCV) en 2004, adjoint d'un chef de département puis responsable d'un secteur orienté vers le commercial. En 2010, il a pris la direction du pôle administratif et technique, responsable à la fois d'Avena et des services pour d'autres caisses de pension. Avena a été créée par la BCV et elle est gérée par la BCV, mais c'est une entité indépendante de la banque, à l'image de son conseil de fondation d'Avena, composé de personnes indépendantes de l'établissement bancaire.

Les taux d'intérêt sont en hausse tant aux Etats-Unis qu'en Suisse. Faut-il s'attendre à un changement de tendance des paramètres clés de la prévoyance? Nous avons touché le plancher pour le taux technique, c'est-à-dire le taux qui permet de calculer les capitaux de prévoyance des retraités. Il est à 1,75% chez Avena depuis deux ans. Nous pratiquons une politique des petits pas afin d'éviter des chocs inutiles pour nos clients.

Les espérances de rendement des caisses de pension, un autre paramètre majeur, sont de 2,5% en moyenne sur le marché du 2e pilier. Je n'entends plus d'institution prévoir une poursuite inéluctable de la baisse de ces chiffres. Je pense que nous sommes à un point d'inflexion.

Qui fera le premier pas à la hausse? Chaque conseil de fondation décide en son âme et conscience et en fonction de sa propre situation. Le marché suivra. Un des signaux du changement viendra de la directive DTA 4 de la Chambre des experts en caisses de pension. Son taux technique de référence s'est accru de 0,1% l'automne dernier. C'est peu, mais c'est un début. Il existe d'autres signaux, à commencer par les marchés obligataires.

Quand surviendra la première hausse du taux technique? Je ne l'attends pas avant 2023, voire 2024 ou au-delà. Le rendement des obligations de la Confédération n'est plus négatif, mais reste proche de zéro. Il n'y a pas de forte hausse des taux. L'attentisme reste la règle.

Quelles sont les principales préoccupations du moment au sein des caisses de pension à l'égard de leurs placements? Le durable, les diversifications dans le private equity? Effectivement, ce sont deux préoccupations. Si les taux d'intérêt demeurent bas, la diversification est une piste pour augmenter le rendement. Le private equity n'est possible que si la taille de l'institution est suffisante. Avena y est déjà présent et nous réfléchissons à y investir davantage. En matière d'investissements socialement responsables, plus de la moitié des actifs gérés intègrent des



INTERVIEW

critères ESG. Nous voulons continuer dans ce sens pour répondre aux défis de la société dans son ensemble et aux préoccupations des assurés.

Est-ce que vous investissez dans le durable avec un objectif d'impact sur l'environnement? Nous n'avons pas la volonté de nous concentrer sur le seul investissement d'impact. Avena délègue la gestion à la BCV sur ce sujet. Nous progressons, mais sans dogmatisme. Nous avons par exemple pris un indice de référence plus restrictif qu'auparavant, le MSCI ESG Universal ex-Thermal Coal (lequel prend en compte les entreprises au bénéfice d'un profil durable robuste et une amélioration de ce dernier, ndlr). Depuis l'initiative Minder, nous suivons les recommandations de vote de la Fondation Ethos.

Est-ce que votre proximité avec la BCV est un frein à votre développement pour les entreprises qui veulent diversifier les contacts financiers? La relation d'Avena avec la BCV rassure les entreprises. Ces dernières savent qu'elles s'appuient sur la qualité des équipes de gestion. Le covid n'a en rien atténué notre solidité. La stabilité vaut pour les équipes aussi bien que pour les systèmes informatiques.

A quel rythme se poursuit la consolidation au sein des caisses de pension? Elle a été très forte ces quinze dernières années et se poursuivra à un rythme plus lent. Les grandes caisses autonomes se portent plutôt bien et n'ont pas d'incitation à rejoindre une fondation collective. Le paysage futur de la prévoyance comprendra à la fois des fondations collectives et des fondations de grandes entreprises.

Est-ce que le mécontentement à l'égard de la baisse des rentes n'amène pas des entreprises à réfléchir à des changements d'institutions de prévoyance? Je ne crois pas que le désir de rejoindre une fondation collective vienne de là. Il provient d'abord du temps important que doivent consacrer les cadres et le personnel à la prévoyance. L'autre phénomène concerne celui des gérants de caisse, qui étaient chefs des ressources humaines ou directeurs financiers dans les années 1990, qui ont lancé des caisses de pension et qui peinent à trouver un successeur lors de leur départ à la retraite.

«Je suis très positif sur le 2e pilier. Il doit évoluer et il y parviendra. Le système surmontera le défi de l'arrivée à la retraite des baby-boomers»

Comment répondre aux inquiétudes sur la baisse des rentes et de l'écart par rapport au dernier salaire? Tout le monde n'est pas touché par ce phénomène. Pour les salaires allant jusqu'à 84 000 francs par an, l'AVS et la caisse de pension satisfont assez bien les attentes légales, soit 60% du dernier revenu. Pour les personnes dont le revenu dépasse 200 000 francs, avec une capacité d'épargne élevée, sou-

vent propriétaires d'un bien immobilier et capables de procéder à des rachats dans la caisse de pension, il en va de même.

Les difficultés se concentrent sur les salaires compris entre 84 000 et 200 000 francs, ou grosso modo la classe moyenne. Ceux-ci doivent s'attendre à un revenu à la retraite de 40 à 50%, soit en dessous des 60% prévus au départ par la loi. Lorsqu'il a été décidé, cet objectif n'incluait pas l'encouragement à la propriété, le changement de la loi sur le divorce ou les carrières internationales.

Cette incapacité à attendre 60% du dernier revenu repose-t-elle donc uniquement sur des aspects non financiers? Les assurés ont une grande confiance au 2e pilier et ne s'en soucient que tardivement. Le problème réside, à mon avis, dans la communication. Nous devons définir les informations pertinentes et compréhensibles à apporter aux assurés pour leur permettre d'évaluer leur situation à la retraite et, si nécessaire, de trouver comment l'améliorer. Le vocabulaire de la prévoyance n'est pas simple.

Que faites-vous pour avertir les assurés des dangers? Il y a eu un changement de paradigme avec la loi sur la protection des données. Les employeurs ne peuvent plus avoir accès aux informations des assurés en matière de prévoyance professionnelle. Avant, les employés demandaient au service RH ce qu'ils devaient faire à la retraite.

Les fondations de prévoyance doivent s'organiser pour discuter avec leurs assurés. Nous commençons à organiser des soirées thématiques et à les informer en des termes compréhensibles.

Francis Bouvier:
«Le taux de conversion n'est pas condamné à baisser. Cela dépend de l'espérance de rendement et de l'espérance de vie.»
(LAUSANNE,
31 JANVIER 2022/
OLIVIER VOGELSANG
POUR LE TEMPS)

Le certificat annuel ne suffit pas. Les discussions avec les chefs d'entreprise sont très importantes pour les sensibiliser. Ces derniers découvrent avec surprise le faible taux de remplacement de leurs employés à la retraite.

L'entreprise veut-elle d'abord minimiser les frais lors du choix de son institution? Non, pas forcément. Elle veut apporter un cadre satisfaisant à des employés loyaux. L'aspect des coûts n'est pas le seul. Chez nous, ils sont en moyenne de 300 à 400 francs par assuré, suivant le profil de l'entreprise. Les points cruciaux sont avant tout la pérennité de la fondation et la qualité de la gestion administrative.

Peut-on espérer une future hausse du taux de remplacement? Le taux de conversion n'est pas condamné à baisser. Cela dépend de l'espérance de rendement et de l'espérance de vie.

Est-ce que vous craignez une paupérisation des retraités? Lorsque le taux de remplacement est inférieur à 50%, le risque est là.

Est-ce qu'il faut aider ces gens en augmentant l'AVS? Ne va-t-on pas dans ce sens? Non, je ne crois pas. Chacun des trois piliers joue son rôle, même si l'on doit les adapter les trois.

PROFIL

1973 Naissance à Lons-le-Saunier (France).

1998 Diplôme de l'Institut de statistique de l'Université de Paris.

1998-2004 Phenix Compagnie d'assurance sur la vie SA à Lausanne (Groupe Allianz).

2001 Actuaire ASA.

2004 Rejoint la BCV, comme adjoint au département Fiscalité et Prévoyance.

2010 Responsable du pôle Prévoyance professionnelle de la BCV (qui chapeaute Avena et les services aux caisses de pension).

Est-ce que vous avez élaboré un scénario basé sur la hausse de l'inflation? Non, nous avons fait une analyse de la gestion des actifs et passifs (ALM), mais, aujourd'hui, nous ne pouvons pas parler d'inflation en Suisse. La hausse des prix reste atone. Nous suivons son évolution afin d'adapter le portefeuille le cas échéant.

Est-ce que l'assuré a intérêt à privilégier de plus en plus le capital par rapport à la rente dans un contexte de hausse possible de l'inflation? C'est uniquement le choix de l'assuré, en fonction de ses propres perceptions et de son profil de risque. Au niveau de la caisse de pension, nous observons une nette préférence pour la rente. Ceux qui prennent en partie le capital semblent désirer un coussin de sécurité supplémentaire ou se faire plaisir. Les proportions ne changent guère en ce moment, même si les retraités prennent un peu plus le capital. La flexibilité des caisses de pension favorise cette tendance. Chez Avena, la décision peut être prise la veille du départ à la retraite.

Quels sont vos objectifs en 2022? Nous avons trois axes majeurs, la mise en œuvre de notre stratégie résultant de notre analyse des actifs et passifs, l'augmentation de l'information aux assurés et l'accroissement de l'investissement durable.

A long terme, comment évoluera le 2e pilier? Je suis très positif sur le 2e pilier. Il doit évoluer et il y parviendra. Le système surmontera le défi de l'arrivée à la retraite des baby-boomers. Le système de milice fonctionne très bien au sein des caisses de pension. La gouvernance a été renforcée par les obligations de formation des membres du conseil de fondation depuis 2004. J'ai pu apprécier leur évolution au cours du temps.

Le système fonctionne, mais n'est-ce pas inquiétant de voir la Suisse au 11e rang des meilleurs, comme l'analyse Mercer? Cela ne m'inquiète pas, parce que le classement peut changer au gré des adaptations. Les taux techniques sont bas, donc les caisses de pension sont solides.

Mais aux Pays-Bas, le taux de remplacement n'est-il pas proche de 100%? Le système suisse doit évoluer, et l'assuré avec, en envisageant de réduire ses dépenses à la retraite, par exemple en changeant de logement, en renforçant son 3e pilier ou simplement en éparpillant. ■